

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 JUIN 2026

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1046

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le 24 JUIN à 10 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal de la ville d'Orange, sous la Présidence de Jean-Dominique ARTAUD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 16
- Votants : 17

Mesdames Frédérique VIDAL, Marie-Thérèse GALMARD, Peggy LELEU, Joëlle EICKMAYER, Brigitte LAOURIGA, Françoise NICOLAÏ, Marie-Paule ZIMMERMANN, Eliane DELOY, Aubierge POULAIN, Rachel GUINARD

Messieurs Jean-Dominique ARTAUD, Jean-Pierre PASERO, Michel OLIVEIRA, Michel COMMUNAL, Alain DURAND, Christian COSTE.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 17

Absente représentée :

Madame Agnès JEANJEAN représentée par Madame Frédérique VIDAL

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PASERO

 

Organisation d'un spectacle – approbation du budget, fixation du tarif

LA SEANCE SE POURSUIT

Comme chaque année, le CCAS souhaite organiser un spectacle à l'occasion de la semaine bleue, le 6 octobre 2026.

Cette année, après consultation, le choix s'est porté sur le spectacle proposé par l'agence EM'EVENTS qui vont mandater les artistes de la Troupe IDYLLIUM CABARET, un cabaret moderne, ayant pour thème « Madame FRANCE », un spectacle où évolueront 10 artistes dont 6 danseurs, 2 chanteurs, 1 meneuse de revue, et 1 équilibriste qui effectuera 3 passages, d'une durée de 1h55. Les artistes rendront hommage aux chanteurs et chanteuses français et feront découvrir et redécouvrir les titres qui ont donné à notre pays son empreinte musicale, tels que : Edith PIAF, Charles AZNAVOUR, Jacques BREL, DALIDA, Michel SARDOU...

Le coût de la manifestation pour le CCAS est estimé à 5000 € TTC. Il est proposé de conserver la même tarification que l'année dernière,

Considérant qu'il est nécessaire de définir les tarifs d'entrée de cette manifestation organisée par le CCAS,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- **D'APPROUVER** le budget prévisionnel de la manifestation comme suit :

DEPENSES (en €)		RECETTES (EN €)	
ARTISTE		ENTREES	
Troupe	5000	Tarif 10€/la place	3000
Droits auteurs (SACEM)	500		
TOTAL	5500	TOTAL	3000

Hypothèses : 300 entrées - Reste à charge CCAS, estimatif : 2500 €

- **DE FIXER** les tarifs d'entrée comme suit :
 - Entrée des participants : 10 € par adultes, remboursable en cas d'annulation.
- **DE PRECISER** que ces recettes seront perçues par la régie « Activités diverses du CCAS » et encaissées sur le compte budgétaire 7068.
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente, ou le cas échéant, la Vice-Présidente déléguée à signer toute pièce afférente à ce dossier.

A l'unanimité,

- 17 Pour

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre PASERO

Suivent les signatures pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
Jean-Dominique ARTAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

